

villestoneham.com



Séance extraordinaire du conseil municipal 25 mars 2019

Ouverture de la séance

1. Ouverture de la séance
2. Période d'intervention des membres du conseil
3. Adoption de l'ordre du jour

villestoneham.com



4.1 RCI - Autorisation à transiger dans les dossiers 200-17-09-009733-186, 200-17-024292-161 et 200-17-025105-164

Que le conseil de la Municipalité :

1. Autorise le maire à signer le document intitulé « Transaction » présenté au conseil, dans la mesure où chacune des parties à cette transaction, à savoir la Municipalité de Lac-Beauport, la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Communauté métropolitaine de Québec, sont autorisées par résolution de leur conseil respectif, à faire de même.
2. Donne un mandat spécial à ses avocats dans le dossier 200-17-024292-161, afin de donner suite à la clause 5 (a) de la transaction visée par le paragraphe précédent, le tout conformément à l'article 333 du Code de procédure civile.

villestoneham.com



Administration

5. Période de questions 6. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.

villestoneham.com

